



Département
de la Côte d'or

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 5 JUIN 2020

PRESENTS : Mme BOUTEILLER Martine, Mme CAIRE Marie-Christine, Mme DUBUET Nathalie, Mr EYMANN Alain, Mme FLAJOLLET Elisabeth, Mr LAPALUS Patrick, Mr MARCHETTO Jocelyn, Mr PATRIARCHE Joël, Mr POLETTE François, Mr SORDET Eric,

Canton de Ladoix Serrigny **Absent excusé** : Mr MARTINS Antonio,
Secrétaire de Séance : Mme DUBUET Nathalie,

1°) Approbation du compte rendu du précédent conseil Municipal

Le compte rendu du précédent conseil municipal est adopté.

2°) Rappel des règles de civisme

Nuisances sonores :

Par arrêté préfectoral, les travaux de bricolage ou de jardinage réalisés avec des outils bruyants (tondeuses, tronçonneuses, perceuses, scies etc. ...) ne peuvent être effectués seulement:

- les jours ouvrables de 8h30 à 12h et de 14h à 19h30
- le samedi de 9h à 12h et de 15h à 19h
- et les dimanches et jours fériés, de 10h à 12h

Respect du code de la route:

La circulation dans notre village est limitée à 30km/h.

Pour la sécurité des enfants et des habitants de notre village, la vitesse de circulation est limitée à 30 km/h; nous devons tous respecter cette limitation et la signalisation!

Pour le bien-être de tous :

- Veiller à ce que les animaux de compagnie ne divaguent pas dans le village ni ne laissent de déjections sur les voies publiques ou terrain de jeux.

La loi oblige les propriétaires de chien à ramasser les déjections de leur chien (450€ d'amende)

- Veiller à la taille des haies, arbustes et arbres en limite de propriété ainsi que sur la voie publique.

- Ne laisser aucun débris aux abords des containers à verre et à papier!

- Les voitures ne doivent pas rouler ni être stationnées sur les pelouses communales.

- Attention au stationnement des voitures qui pourraient empêcher l'accès aux camions poubelles et aux véhicules de secours, en particulier rue Cordeillot...

- Lors de chantiers, les rues et routes doivent être tenues propres

Feux de plein air :

Les feux de plein air, de tous déchets, verts ou autres, sont interdits et passibles d'amende!

3°) Information pour l'installation du Conseil Municipal

Monsieur Le Maire a donné lecture des directives reçues de la préfecture pour mettre en place le fonctionnement du nouveau Conseil Municipal.

4°) Les attributions déléguées au Maire par le Conseil Municipal

certaines attributions de cette assemblée. Il l'invite à examiner s'il convient de faire application de ce texte.

Considérant qu'il y a intérêt en vue de faciliter la bonne marche de l'administration communale, à donner à Monsieur Le Maire l'ensemble des délégations prévues par l'article L 2122-22 du CGCT.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, décide que Monsieur Le Maire est chargé, par délégation du Conseil Municipal de l'ensemble des délégations prises en application de l'article L.2122-22 du code général des collectivités territoriales et pour la durée de son mandat.

5°) Constitution des commissions communales

Monsieur Eric SORDET, Maire est président de toutes les commissions

FINANCES

FLAJOLLET Elisabeth
DUBUET Nathalie
MARCHETTO Jocelyn

Travaux, Sécurité, Voirie, Cimetière

PATRIARCHE Joël
MARCHETTO Jocelyn
POLETTE François
EYMANN Alain

Vie Associative

Manifestations, fête de TAILLY,
correspondant Presse
BOUTEILLER Martine
DUBUET Nathalie
CAIRE Marie-Christine
EYMANN Alain
LAPALUS Patrick

Environnement, entretien du village, plans d'eau

FLAJOLLET Elisabeth
DUBUET Nathalie
BOUTEILLER Martine
POLETTE François
CAIRE Marie-Christine
LAPALUS Patrick

Communication, Site internet, Bulletin

CAIRE Marie-Christine
DUBUET Nathalie
EYMANN Alain
BOUTEILLER Martine

Suppléant Site Internet

MARCHETTO Jocelyn

Délégué et Suppléant à la Communauté d'Agglomération

SORDET Eric
DUBUET Nathalie

SYNDICAT D'ELECTRICITE SICECO

Titulaires

POLETTE François

Suppléants

PATRIARCHE Joël

CONSEIL D'ECOLE

SORDET Eric suppléant : DUBUET Nathalie
MARTINS Antonio

CLECT (Commission Locale d'Evaluation des Transferts de Charges

EYMANN Alain

SYNDICAT DE RIVIERE

BECKER Paul
POLETTE François

ASSOCIATION FONCIERE

Représentant de la commune
EYMANN Alain

6°) Indemnité Maire et Adjoints

Organisation Maire et 2 Adjoints

	<i>Indemnités de fonction brutes mensuelles</i>	Répartition
Maire	991,80 €	56,3%
Adjoint 1	385,05 €	21,9%
Adjoint 2	385,05 €	21,9%
Total	1 761,90 €	100,0%

Organisation Maire et 3 Adjoints

	<i>Indemnités de fonction brutes mensuelles</i>	Nouvelle répartition	Contribution création Adjoint 3
Maire	813,92 €	46,2%	177,88 €
Adjoint 1	315,99 €	17,9%	69,06 €
Adjoint 2	315,99 €	17,9%	69,06 €
Adjoint 3	315,99 €	17,9%	69,06 €
Total	1 761,90 €	100,0%	385,05 €

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré : vote à l'unanimité les indemnités attribuées au Maire et aux adjoints de la façon suivante en fonction de l'indice Brut 1027 (correspondant à 3 889,40 € mensuel) soit :

- Pour Monsieur Le Maire :
20.93 % de l'indice brut 1027 soit 814.05€ par mois
- Pour les adjoints :
8.12 % de l'indice brut 1027 soit 315.82€ par mois

7°) Répartition des tâches

Distribution des papiers à la population par rue :

- Mr MARTINS prend le circuit de Mr BAUDINET
- Mr LAPALUS prend le circuit de Mr TAILLIART
- Mr POLETTE prend le circuit de Mr JORLAND
- Mme CAIRE prend le circuit de Mme JOUFFROY
- Mr EYMANN prend le circuit de Mme CAIRE
- Mr PATRIARCHE prend le circuit de Mr SORDET
- Mme BOUTEILLER prend le circuit de Mr PARTIARCHE

8°) Vote des taux des taxes

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, décide de fixer les taux des taxes de la façon suivante :

- Taxe foncière (bâti) : 9.60 %
- Taxe Foncière (non bâti) : 35.50 %

9°) Certificat d'urbanisme

La Mairie a reçu une demande de certificat d'urbanisme d'information pour les parcelles ZD 153 et 154 étang situé au Lieu-dit « le pâquier de VERNES »

Cet étang est situé à l'intérieur du périmètre des étangs d'or, la commune a pris contact avec la communauté d'agglomération pour savoir si elle envisageait de l'acquérir. Pour se faire, il faut que la commune délègue son droit de préemption à la Communauté d'Agglomération. Nous devons attendre avant d'instruire ce certificat d'urbanisme que la communauté d'agglomération nous est rendu sa réponse.

10°) Information reçu du précédent Maire sur les dossiers en cours

- Réfection de la chaussée au niveau du virage dans la rue du champ Guillaume
- City-Park et appareils fitness : dès réception de subventions, les travaux peuvent être lancés
- Rénovation de la Tombe des soldats au cimetière : un devis a été réalisé par ETS BORDES. Le souvenir Français devait nous tenir au courant des aides financières
- Eclairage public : l'enfouissement des réseaux et rénovation des lampadaires rue de la Boutière et rue du champ Guillaume sont programmés auprès du SICECO pour 2021 ou 2022 (attention de repositionner tous les ans)
- RPI : En ce moment, 72 enfants au total dont 5 de Tailly sont accueillis ; pour la rentrée 2020/2021 il est prévu 74 enfants... les 3 classes actuelles suffiront... mais pour la rentrée 2021/2022 il se peut qu'il y ait besoin d'ouvrir une 4^{ème} classe donc ré-ouvrir Tailly ? Il faudra étudier avec anticipation cette éventuelle réouverture.
- Représentativité : au sein des commissions auprès EPCI

SICECO : passage le 8 juin 2020 pour l'éclairage public

11°) Automate d'Alerte

Personnes habilitées à recevoir le message d'alerte de la préfecture :

DUBUET Nathalie
PATRIARCHE Joël
SORDET Eric
MARCHETTO Jocelyn
BOUTEILLER Marine

12°) Questions Diverses

- Problème de stationnement d'un camion dans la rue de la Boutière
- Poubelle terrain PASSEROTTE déborde
- Nettoyage du village sur le mois de juin (un avis sera distribué à la population) samedi 20 juin 2020 à 9 h
- Cimetière : peut-être prévoir une entreprise pour l'entretien du cimetière
- Reprendre l'entretien du village par quartier
- Nuisances dans le village : bruit engendré par l'entreprise PRESTA CONSEIL, envisager sa délocalisation vers un lieu plus adapté. Une réunion sera organisée avec les dirigeants pour trouver une entente. Mr MARCHETTO doit contacter l'entreprise pour fixer un rendez-vous.
- Réunion avec l'ancien Maire et les anciens adjoints

Prochaine réunion de Conseil Municipal le jeudi 2 juillet 2020 à 19 h 30